



Instruction de Service

N° 02/2025 (MàJ)

Objet/Concerne : Médecin Conseil

Destinataire(s) : l'ensemble du personnel de Globe Limo SA

Date : 07.04.2025

Auteur : Isabelle Salzard

Valable à réception

Chères collaboratrices,
Chers collaborateurs,

Comme annoncé dans la note interne du 29.08.2024 (jointe en annexe de la présente note), la société a un partenariat avec le Docteur Feusier, médecin conseil d'entreprises.

Eu égard à des doutes sur la légitimité de certains certificats médicaux présentés, l'entreprise fait vérifier, à ses propres frais, l'existence et le degré de l'empêchement par son médecin-conseil le Dr Michael Feusier.

Cet examen de contrôle, matérialisé par une consultation chez le Dr Michael Feusier présente ainsi un caractère obligatoire.

En cas de refus de se présenter à un examen de contrôle, l'inexistence de l'incapacité alléguée sera retenue.

L'expertise fournie par le Docteur Feusier prévaut sur toute décision médicale.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède, et nous vous souhaitons bonne route.

Avec nos cordiales salutations,

Secteur RH

Annexe ment. : NI-5-2024